

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE
DU MINISTRE PRÉSIDENT RUDI VERVOORT

SÉANCE PLÉNIÈRE DU PARLEMENT DE LA RÉGION
BRUXELLES CAPITALE
mercredi 16 octobre 2013

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Il y a 162 jours, je me tenais devant vous, développant ma méthode, ma vision de la gouvernance ainsi que de l'avenir de notre ville-région.

Je suis fier de pouvoir dire qu'avec l'ensemble du Gouvernement, c'est au quotidien que nous mettons cela en œuvre.

Pas une minute de l'action gouvernementale n'est distraite de la voie que je nous ai collectivement tracée : se fixer des objectifs concrets et les atteindre.

Je l'avais dit : « Bruxelles a besoin **d'actes concrets, d'actions déterminées, de choix forts et de priorités.** »

En 162 jours, le travail abattu a été colossal et je voudrais à cet égard exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des ministres de mon Gouvernement ainsi qu'à leurs collaborateurs.

Des **actes concrets et majeurs**, nous en avons posés :

- L'adoption définitive du nouvel arrêté relatif aux **charges d'urbanisme** – conjuguée à la mise en œuvre du **PRAS démographique** qui entrera en vigueur en même temps – permettra de renforcer la capacité de la Région à développer du logement, des espaces publics et les équipements dont elle a terriblement besoin
- L'adoption définitive du **plan de stationnement** et la mise en place de « **parking.brussels** », l'agence de stationnement régional permettront de gérer au niveau régional cette politique d'importance majeure tant pour les Bruxellois que pour notre développement économique
- **L'accord sur la 4G** et la proposition d'ordonnance qui sera à votre ordre du jour dans les prochains jours permettra le déploiement des nouvelles technologies sur le territoire tout en préservant la santé des Bruxellois
- La création de la **Zone d'Economie Urbaine Stimulée (ZEUS)** octroyant des incitants économiques et fiscaux aux entreprises qui recrutent localement permettra de développer l'économie locale et la création d'emplois de proximité
- La **réforme complète de la fonction publique** bruxelloise, en ce compris la création d'un nouveau statut pour les fonctionnaires, permettra au Service Public Régional Bruxellois de répondre mieux aux attentes des Bruxellois et du Gouvernement
- **L'engagement de 60 équivalents temps plein pour l'Agence Bruxelles Propreté** permettra de renforcer la propreté de nos rues, ce qui est une priorité majeure du Gouvernement
- Les concours de recrutement finalisés au SIAMU ont permis que 45 nouvelles recrues entrent en service ce mois de septembre et que 45 autres renforceront

les troupes début de l'année 2014

- Notre Région a également été un partenaire loyal des autres entités du pays en réalisant un **ajustement budgétaire 2013 et un budget 2014** qui nous ramènent à l'équilibre ; je reviendrai bien évidemment sur cette dimension budgétaire

* *
*

Mener une **action déterminée** a été notre leitmotiv quotidien. Je ne citerai que six exemples :

- Action déterminée en matière **d'enseignement et de formation**.

J'ai voulu prendre à bras le corps la question de l'enseignement des langues à Bruxelles en mettant des propositions sur la table et en conviant les ministres francophone et flamand de l'Enseignement à discuter avec la Région bruxelloise de nos besoins particuliers.

- Action déterminée dans nos rapports avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous nous sommes battus pour qu'atterrisse enfin le « **plan cigogne 3** » qui permettra d'ouvrir les places de crèches dont Bruxelles a tant besoin.
- Action déterminée dans nos rapports avec le Gouvernement fédéral, entre autres sur le **Plan pluriannuel d'investissement de la SNCB**.

Les concertations menées ont permis d'assurer une enveloppe plus élevée que d'habitude en faveur de la Région bruxelloise, ce qui permettra, entre autres, d'investir dans les infrastructures directement utiles au déploiement de l'offre sur l'ensemble du territoire bruxellois, et non pas concentrés sur la seule Jonction Nord-Midi ainsi que la création de 5 nouvelles gares RER et une rénovation complète de la Gare du Midi.

Concernant la gare du midi, je veillerai à ce que la SNCB définisse une vision aussi bien pour l'aménagement de la gare et l'accueil voyageur que pour l'intégration urbaine de la gare, y compris dans l'éventualité d'un nouveau terminal TGV.

Cette vision devra s'intégrer dans le schéma directeur récemment approuvé par le gouvernement bruxellois.

Par ailleurs, mon Gouvernement continuera à demander à ce que le RER soit mis en œuvre rapidement, partout où les infrastructures le permettent.

- L'adoption récente du **Plan Air Climat Energie** est aussi le signe d'une action déterminée de la Région bruxelloise de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants tout en garantissant un accès abordable à l'énergie pour les ménages de la Région.

Cette planification pour dix ans de la politique intégrée Air Climat Energie

prévoit, entre autres, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, la définition de critères environnementaux ambitieux pour l'acquisition de véhicules par les pouvoirs publics et la définition d'un objectif de réduction des consommations d'énergie.

- Action déterminée pour doter Bruxelles d'infrastructures dignes de ce nom. Nous avons ardemment travaillé aux avancées relatives à la construction – sur le parking C – d'un **nouveau stade national**.

* *
*

Enfin, je peux affirmer que nous avons posé des **choix forts et des priorités claires** :

- Choix fort en matière de logement.

L'ambition de **l'Alliance Habitat** est la meilleure réponse qui soit à l'immense défi de la croissance démographique à Bruxelles : dans les prochaines années, les pouvoirs publics – dans leur ensemble – produiront près de 7.000 logements neufs, locatifs et acquisitifs dont 60% de logement social et 40% de logement moyen et modéré.

Nous ferons cela en mobilisant l'ensemble des opérateurs régionaux de la politique de l'habitat.

Par ailleurs, le gouvernement adoptera avant la fin de la législature la mise en place d'un nouveau quadriennal de rénovation 2014-2017 qui sera doté de 300 millions €

- Choix fort en matière de développement.

Une autre réponse ambitieuse que nous apportons au défi démographique est la priorité claire et affichée donnée aux développements de **7 zones prioritaires**, d'ailleurs reprises comme telle dans le Plan Régional de Développement Durable, adoptée il y a quelques jours et sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

- Choix fort en matière d'opérationnalisation.

Ces zones prioritaires connaîtront un développement accéléré dans les prochaines années grâce aux choix qu'a fait ce Gouvernement de mettre en place une « **plateforme territoriale** » à deux volets: Stratégique et Opérationnel.

Cette réforme d'ampleur vise non seulement à fortement rationaliser nos différents leviers en matière de développement territorial, tant du point de vue de la connaissance que de celui de la mise en œuvre. Mais aussi – et surtout – à rendre l'action régionale bien plus efficace en la matière.

- Choix fort en matière d'emploi des jeunes.

Nous le savons toutes et tous, l'autre grand défi de Bruxelles est **l'emploi et particulièrement l'emploi des jeunes**.

La concrétisation, ces jours-ci, de la garantie-jeune, est probablement l'indice le plus évident de cette volonté de choix forts. Parce que les jeunes sont évidemment une priorité, face au défi que représentent leurs difficultés propres sur le marché du travail bruxellois.

Aussi parce que cela représente une étape supplémentaire dans la mise en place du processus d'accompagnement auquel nous avons consacré des efforts considérables depuis 2004.

Aujourd'hui, nous nous engageons à offrir une offre d'emploi qualitative, une formation, un apprentissage ou un stage à tout jeune qui sort des études et qui reste chômeur quelques temps

- Choix fort en matière de tourisme.

Enfin, permettez-moi de vous citer un dernier exemple de choix forts posés par mon Gouvernement : la mise en œuvre de la **régionalisation du tourisme**. Le tourisme, c'est l'or bruxellois !

Dès lors, outre la nécessité de la garantir dans la future loi spéciale, ce Gouvernement travaille activement à organiser ce transfert de compétence au niveau régional pour la fin de cette législature.

Une décision importante dans ce sens a été prise récemment par le gouvernement, notamment dans la rationalisation des instances en charge de l'image et de la promotion de la Région

* *
*

Mesdames, Messieurs les députés,

Ce Gouvernement a adopté un nouveau Plan Régional de Développement Durable.

Le défi de l'essor démographique.

Le défi de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.

Le défi environnemental.

Le défi de la lutte contre la dualisation de la ville et la pauvreté.

Le défi de la mobilité.

Le défi de l'internationalisation.

Voilà autant de défis auxquels la Région entend répondre et qui ont donné lieu à

l'adoption de ce nouveau projet de ville que constitue le PRDD.

Il est aussi le fil rouge de toutes les décisions que je viens de décliner devant vous.

Ce nouveau Plan est synonyme d'une nouvelle ambition pour Bruxelles et contient lui aussi des choix forts et des priorités claires.

Par exemple – et je le considère comme cardinal – le choix « d'absorber » en Région bruxelloise l'ensemble de l'essor démographique que nous connaissons d'ici 2020, soit +/- 124.000 habitants supplémentaires.

Mais plus globalement, il a l'ambition de transformer les défis auxquels la Région doit faire face en opportunité d'actions.

J'ai voulu que ce Plan permette réellement de dégager de véritables priorités.

La Région bruxelloise ne peut plus se permettre d'éparpiller son action.

Pour ce faire, le PRDD définit un projet de Ville avec **4 objectifs prioritaires et 5 leviers d'action territoriale**.

En 2020, ce sera à l'aune des réussites et des échecs de ces 4 objectifs qu'il faudra juger si nous avons réussi à concentrer à ce point nos efforts pour y parvenir.

Ces **quatre objectifs prioritaires** sont les suivants :

- 1) Premier objectif : une **production ambitieuse de logements** adaptés avec pour volonté une augmentation du parc résidentiel permettant de répondre aux besoins liés à l'essor démographique, à savoir une production annuelle moyenne de 6.000 logements dont un peu plus de 20 % devront être produits par les opérateurs publics avec pour ceux-ci une proportion de 60 % accessibles aux revenus sociaux et 40 % aux revenus moyens.

Je veux être clair sur les chiffres : d'ici 2020, il faudra 42.000 logements supplémentaires à Bruxelles. C'est un énorme défi. Nous avons décidé la part de l'effort que les pouvoirs publics prendront à leur charge, soit près de 9.500.

Ce sera grandement rendu possible par notre politique de développement foncier, j'y reviendrai.

- 2) Comme second objectif, nous avons fixé le **développement d'équipements et d'un cadre de vie agréable et attractif** avec pour ambition de mettre en œuvre une répartition spatiale qui garantisse à chaque habitant – où qu'il vive – d'avoir un accès facile aux services et équipements qui constituent l'atout majeur de la vie en ville.

Nous voulons également rendre et recréer des espaces publics de qualité qui soient synonymes de rencontres, de vivre ensemble, de convivialité et d'ouverture.

Par ailleurs, couvrir les besoins en matière d'accueil de la petite enfance et d'écoles est évidemment prioritaire.

Il s'agira de poursuivre les efforts afin d'atteindre en 2014 le taux de couverture minimum de 33% préconisé par l'Europe pour la petite enfance et de mobiliser les pouvoirs publics afin de programmer rapidement la production d'infrastructures scolaires sur les 120 sites identifiés dans le PRDD.

3) En troisième lieu figure le **développement de secteurs et de services porteurs d'emplois, d'économie et de formation.**

Il s'agira de poursuivre l'accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de formations, de qualification et de valorisation des compétences des Bruxellois en fonction des filières d'emplois adéquates.

Il s'agit aussi de développer les activités à rayonnement régional et international assurant d'importantes retombées économiques et créant de nombreux emplois pour les Bruxellois, tels que le secteur du tourisme ou l'économie de la connaissance, entre autres dans les universités et l'enseignement supérieur.

4) Enfin, il était évident que le quatrième objectif du PRDD devait être **l'amélioration de la mobilité** comme facteur de développement durable.

A cet égard, on ne peut pas dire que Bruxelles ne fasse pas sa part de travail mais il est clair que c'est au niveau métropolitain que des solutions durables doivent être mises en place.

En effet, notre politique porte progressivement ses fruits. L'enquête « Beldam, Belgian daily mobility » qui a été menée en 2011 à l'échelle du pays, compare la situation en 2011 par rapport à l'année 2001.

Il en ressort les éléments suivants pour les déplacements intra-bruxellois :

- La part des transports publics passe de 16 à 25%. Le nombre de voyages en transports publics sur les 10 dernières années a cru de 100%
- La part de la marche passe de 32 à 37% et devient la première part modale
- La part du vélo passe de 1 à 4%
- Et enfin, la part des déplacements en voiture est passée de 49 à 32%

C'est pourquoi nous avons voulu proposer une vision intégrée de la mobilité qui articule chaque mode de transport selon son domaine de pertinence.

Nous avons voulu mener une action globale.

L'objectif prioritaire est d'amplifier l'offre de transports publics au sein d'un réseau structurant SNCB qui comprendra la mise en service de 42 gares ou haltes RER et un réseau STIB qui connaîtra une extension du Métro notamment par un prolongement vers le Nord de la Gare du Nord à Bordet, voire Haren, ainsi qu'une automatisation des lignes existantes (dont prioritairement les lignes 1 et 5).

Par ailleurs, d'autres investissements sont programmés à court terme par la STIB.

Les permis pour deux extensions importantes du réseau tram (la prolongation de la Ligne 94 sur le boulevard de la Woluwe et de la Ligne 9 à Ganshoren et Jette, où la Place du Miroir sera également complètement réaménagée) seront délivrés sous peu.

Divers autres projets sont actuellement à l'étude. Le Bus 71 bondé deviendra le Tram 71 afin de donner plus d'oxygène aux différents noyaux historiques d'Ixelles rattachés et le site de Tour et Taxis sera desservi par une ligne de tram.

Ces investissements concernent également la matériel roulant – dont plus de 170 nouveaux bus – pour assurer le confort des usages de même que la sécurité avec le renforcement du service interne de la STIB.

Il s'agit aussi d'amplifier les investissements permettant aux modes actifs – piétons et cyclistes principalement – de continuer leur croissance, et de développer la ville de proximité telle que le PRDD la promeut.

* *
*

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je vais vous le dire comme je le pense.

Avoir des priorités, c'est évidemment essentiel mais ce n'est pas suffisant. Il faut une autre condition nécessaire pour réussir : se doter des moyens pour y parvenir !

Et j'ai voulu que ce PRDD aborde très clairement la manière et les leviers que nous allons mettre en œuvre pour atteindre nos 4 objectifs prioritaires.

C'est ainsi que ce Projet de ville a été construit autour de leviers d'action territoriale.

Le principal concerne le **développement territorial multipolaire articulé en 3 volets** :

- 1) Tout d'abord, une **concentration de l'action publique régionale dans 7 pôles de développement prioritaires** que sont :
 - a. Reyers
 - b. Tour & Taxis
 - c. Heysel
 - d. Schaerbeek Formation
 - e. Josaphat
 - f. le Canal
 - g. et l'hippodrome de BoitsfortJe reviendrai sur ces 7 pôles dans quelques instants.
- 2) Ensuite, nous avons travaillé à l'identification des **pôles de développement spécifiques** avec :

- a. les campus universitaires et les sites à reconvertir – comme les prisons et l’Otan.

A cet égard, je veux mettre en avant la volonté du Gouvernement de travailler main dans la main avec la Régie des bâtiments et le Gouvernement fédéral afin de transformer les casernes d’Etterbeek, entre autres, en véritable cité étudiante

- b. ainsi que des **pôles de seconde couronne à urbaniser** – comme les sites Moensberg et Calvoet à Uccle, le Westland à Anderlecht, la Porte d’Ostende à Berchem-Ste Agathe, la gare de Boitsfort à Watermael-Boitsfort, le site de Hermann Debroux à Auderghem, le site de Roodebeek à Woluwé St Lambert.

Les nouvelles infrastructures de déplacement, et l’intensification de leur exploitation permettent, en effet, d’envisager des densifications d’emplois et de logements dans ces pôles.

- 3) Enfin, le PRDD propose un **renforcement des pôles de la centralité métropolitaine** : Quartier Européen, Midi, Nord, du Haut de la ville, des Boulevards du Centre et de la Cité administrative.

A cet égard, je veux souligner la récente désignation de l’auteur de projet du schéma directeur Midi.

Je m’engage également à ce que le Gouvernement adopte définitivement avant la fin de l’année, le Règlement Régional d’Urbanisme Zoné (RRUZ) pour la mise en œuvre du projet urbain loi.

Les potentialités d’emplois et de logements ont été identifiées pour chacun de ces pôles. Les 7 pôles prioritaires permettent, à eux seuls, d’accueillir plus de 40.000 habitants supplémentaires et de créer près de 20.000 emplois.

Au total le développement multipolaire permettra de créer plus de 53.000 emplois et accueillir plus de 67.000 habitants.

Il s’agit donc de s’activer pour mettre tout cela en œuvre !

Comme je vous l’ai déjà dit, le Gouvernement a décidé de procéder à une réforme radicale de rationalisation et d’efficacité de ses instruments liés à l’aménagement du territoire.

Entre autres, nous allons créer un outil public d’« assembler » chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la planification stratégique et d’agir prioritairement dans les zones stratégiques prioritaires, les grandes friches et les grands quartiers en ré-urbanisation.

Cet outil aura – autant que faire se peut – la maîtrise foncière des zones à développer ainsi qu’une capacité foncière importante et agira également sur le marché privé d’achat et de vente, y compris avec les opérateurs régionaux de développement sectoriel.

J'ose le dire : ceci est une révolution pour Bruxelles !

* *
*

L'échelle du quartier est tout aussi fondamentale pour rendre notre Région plus durable et les contrats de Quartiers Durables démontrent plus que jamais leur pertinence.

Ils doivent absolument être pérennisés, mais aussi complétés et réinventés.

En effet, l'évolution urbaine qui va s'accéléralant montre que les interventions limitées à l'échelle locale ne suffisent plus, à elles seules, à répondre de manière structurelle et efficace aux défis régionaux.

C'est pourquoi le PRDD que nous venons d'adopter définit une nouvelle aire d'intervention de cette politique via la Zone de rénovation urbaine (ZRU).

C'est aussi la raison pour laquelle la Région s'est dotée d'une étude Plan Guide de la Rénovation urbaine en cohérence avec le PRDD.

Elle cible les enjeux, détermine les orientations et fixe les sites prioritaires d'intervention en matière de rénovation urbaine.

Cette étude constitue un formidable levier pour renforcer les synergies entre tous les acteurs publics oeuvrant à la rénovation des zones les plus fragilisés de la Région : CityDev, contrat de Quartiers Durables, Beliris, FEDER, Bruxelles environnement...

Des réalisations concrètes se développeront dans les prochains mois, entre autres dans le quartier de Cureghem.

* *
*

Mesdames, Messieurs les Députés,

L'approbation de cet avant-projet de PRDD est la première étape fondamentale d'un long **processus de consultation**.

En effet, le Gouvernement s'est prononcé en faveur d'une procédure d'information, de consultation et d'enquête publique qui aura lieu en deux temps.

Au cours de cette législature, nous procéderons à une large consultation des forces vives de la Région.

Et en premier lieu, les instances consultatives régionales, les Communes et les partenaires sociaux.

Je compte bien évidemment associer le Parlement à nos travaux, en commençant par la Commission de l'Aménagement du Territoire.

Je consulterai également les deux autres Régions ainsi que les Communautés, dans

cette volonté de collaboration qui nous est chère.

Le PRDD a d'ailleurs, dans ce but, déterminé un levier d'action spécifique et a identifié toutes les synergies et concertations nécessaires avec toutes les entités du pays.

* *
*

Mais permettez-moi, Mesdames, Messieurs les députés de revenir sur les **7 pôles de développement** que j'avais longuement évoqués devant vous le 7 mai dernier.

Ils ont été – comme je l'ai déjà dit – repris en tant que tel dans le PRDD mais la volonté du Gouvernement est d'amplifier immédiatement leurs développements.

Voici en quelques mots les **actions prioritaires que nous comptons mener d'ici la fin de la législature** :

- 1) En ce qui concerne la **zone Reyers**, vous vous souviendrez que le Gouvernement a décidé d'adapter le schéma directeur approuvé initialement en 2010 pour permettre le maintien de la VRT et de la RTBF sur le site dans le cadre d'un projet métropolitain ambitieux développant notamment des logements, une Cité des médias et un parc régional.

La mise en œuvre de ce projet se fera via une Charte de collaboration déterminant les conditions d'un partenariat fort entre la Région, la commune de Schaerbeek, la RTBF et la VRT.

Cette convention – qui sera signée avant la fin du mois d'octobre – prévoit la constitution d'un Comité de pilotage réunissant paritairement les acteurs que je viens de citer et chargé de désigner conjointement les bureaux d'études qui affineront un Masterplan plus précis, prélude à l'introduction des demandes de permis d'urbanisme.

L'objectif est ici de mettre en service les nouveaux sièges de la VRT et de la RTBF pour 2019.

Par ailleurs, le processus devant mener à l'aménagement d'un parkway qui diminue l'emprise autoroutière de l'E40 en entrée de ville est également lancé. La procédure de désignation du bureau d'étude chargé de nous assister dans ce projet est en cours. Une première sélection parmi les candidats devrait intervenir dans les jours qui viennent. Le lauréat devrait être connu pour janvier 2014.

- 2) Les bases du développement de **Schaerbeek formation** ont été posées en vue d'y implanter une plateforme logistique performante au Nord du site et de voir émerger un nouveau quartier mixte durable dans le Sud.

Cette décision permettra à la Région de répondre à la demande de certaines entreprises qui ont tendance à quitter la Région en mettant à disposition des espaces dédiés à l'activité économique incompatible avec l'habitat.

Nous travaillons à ce que l'adoption définitive du schéma directeur, après avis

de la CRD, intervienne encore d'ici la fin de cette année.

- 3) Le **Plan Canal** doit permettre à ce territoire de constituer un levier pour le développement de toute la Région.

La présence d'activités économiques et le besoin en logements et en équipements rendent nécessaire de tendre vers un maximum de densité et d'intégration urbaine au travers de projets concrets tout le long du canal.

Il s'agit là, en synthèse, de la principale conclusion de la première phase du Plan Canal approuvée récemment par le Gouvernement.

Il s'agit de ne plus considérer les fonctions économiques et résidentielles comme exclusives l'une de l'autre.

La Ville doit se densifier mais la condition de cette densification, c'est l'intégration urbaine des fonctions, pour plus de logements et plus d'emplois pour les bruxellois.

Le Gouvernement a récemment sélectionné 6 zones témoins au sein desquelles ces principes doivent être mis en œuvre prioritairement : le bassin de Biestebroek, la ZEMU Birmingham, le centre TIR, le bassin Vergote, le quartier Heyvaert et la zone Buda.

En réunissant tous les acteurs concernés, ces zones feront l'objet de projets témoins exemplaires.

Il s'agit désormais de se décider sur le programme de chaque projet et de lancer les procédures ad hoc.

Voilà le programme des mois qui viennent en ce qui concerne le Plan Canal sachant que la phase 2 de la mission confiée à Alexandre Chemetoff dure contractuellement 3 ans.

- 4) Le **site de Tour & Taxis** est bien entendu une autre zone qui doit être mise à profit pour répondre aux besoins régionaux.

L'élaboration du PPAS qui doit traduire règlementairement les options du Schéma directeur et de l'Arrêté du GRBC se poursuit et devrait aboutir tout prochainement.

Ceci étant, tout en respectant les principes de base approuvés par le Gouvernement, le site connaît actuellement des développements intéressants.

Vous le savez, l'immeuble destiné à accueillir l'IBGE est en chantier et un permis d'urbanisme vient d'être délivré par la Ville de Bruxelles pour une centaine de logements du côté de la rue Picard.

De plus, la première phase visant à réaliser un des tous grands parcs de notre Région est en route.

Enfin, le projet pilote LaMiLo, « Last mails logistics » au centre TIR doit tester,

dès 2014, en grandeur nature le principe des Centres de distribution urbaine (CDU).

Je me réjouis de ces développements mais cela n'empêche pas qu'il faille aboutir rapidement sur le PPAS dont je parlais à l'instant. Je souhaite qu'il soit approuvé par le Gouvernement au printemps.

5) Le Gouvernement s'est accordé sur les options de développement du **site Josaphat**.

Dans ce cadre et à brève échéance, nous allons procéder à l'adoption du Plan directeur du site qui fixera les options programmatiques et urbanistiques précises pour mettre en œuvre un projet urbain durable sur ses 40 hectares.

L'action des différents acteurs publics sera programmée et coordonnée, de manière à activer les leviers d'action pour une concrétisation rapide des projets.

Une première phase d'urbanisation sera lancée avant la fin de la législature.

Par ailleurs, nous poursuivons les négociations avec Infrabel pour organiser un pôle multimodal autour d'une gare RER sur ce site de Josaphat.

6) J'avais mentionné aussi la nécessité de rendre l'**Hippodrome de Boitsfort** aux Bruxellois, aux familles, aux enfants.

Je ne dois pas vous rappeler que dans cette perspective, un appel à candidats a été lancé en vue de l'exploitation de ce site en espace vert récréatif et culturel constituant aussi une porte d'entrée publique de la Forêt de Soignes.

J'aurais aimé pouvoir être plus officiel devant vous aujourd'hui et annoncer l'attribution du marché de concession du site. Mais il se fait que les négociations avec les candidats sont toujours en cours.

Par ailleurs, la Société d'Acquisition Foncière, emphytéote de l'Hippodrome, a introduit une demande de permis d'urbanisme pour la rénovation du gros œuvre fermé des principaux bâtiments du site.

Cette demande est à l'instruction et devrait pouvoir être délivrée avant la fin de l'année pour que le chantier démarre au début de l'année prochaine.

7) Enfin, j'en viens à **NEO**.

Après avoir défini les orientations budgétaires du projet en mai, après avoir lancé la procédure de dialogue compétitif pour le Centre de congrès sous forme de marché conjoint avec la Ville en juin, le Gouvernement s'est mis d'accord en septembre dernier sur les grandes lignes du véhicule mixte entre la Ville et la Région.

Ces grandes lignes seront prochainement transcrites dans une ordonnance visant à créer la société mixte Néo et qui sera soumise, encore cette année, au vote du Parlement.

* *

*

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je vous le disais en mai dernier, je serai l'homme d'une méthode.

Pour aboutir à tous ces résultats, ces décisions et ces avancées, j'ai – entre autres – réuni mon Gouvernement hors de ses murs traditionnels.

Les séminaires gouvernementaux d'Ostende et de Liège ont permis des avancées majeures sur une série de dossiers. Je vous en ai d'ailleurs énoncé de nombreux depuis le début de mon intervention.

Mon Gouvernement compte bien travailler jusqu'au dernier jour de cette législature pour mettre en œuvre l'ensemble de ces décisions.

Il nous reste 221 jours de travail et chacun d'entre eux doit être utile pour notre Région !

* *
*

En terme de méthode, mon Gouvernement a également pris l'initiative d'un **Sommet social extraordinaire** qui s'est tenu au mois de mai et a débouché sur une liste concrète de 29 mesures dont 14 chantiers très concrets et prioritaires.

Depuis, nous travaillons régulièrement avec les partenaires sociaux pour assurer leur mise en œuvre.

Je ne peux que me réjouir de l'ambiance de travail ainsi créée, car c'est comme ça que nous parviendrons à rendre concrète les initiatives nécessaires pour améliorer notre marché de l'emploi et la situation des chercheurs d'emploi.

Permettez-moi d'ailleurs, Mesdames, Messieurs les députés quelques mots sur l'enjeu central que constituent **l'emploi et la formation en Région bruxelloise**.

S'agissant de l'emploi, l'année qui s'achève a été cruciale puisque nous avons pu signer le deuxième contrat de gestion d'Actiris avec les partenaires sociaux.

Comme je l'ai déjà souligné, la concrétisation, ces jours-ci, de la garantie-jeune, est probablement l'indice le plus évident de cette dynamique.

Nous avons commencé à organiser cette mesure autour des stages nouveaux mis en place par le fédéral.

Pour cela, nous avons réorganisé des services existants, et investi des moyens supplémentaires.

Nous avons également lancé des nouvelles formules de travail, notamment une collaboration renforcée entre Actiris et les employeurs pour trouver les places de stage nécessaires.

Pour 2014, notre objectif est de renforcer les autres offres disponibles. Pour les jeunes, cela passera à la fois par la réorganisation de l'offre existante mais également par l'utilisation des moyens que l'Europe va consacrer à cette mesure.

Dans le même ordre d'idées, mais ici sans viser spécifiquement les jeunes, nos efforts seront également dirigés vers la collecte et le traitement des offres par Actiris.

La réforme de la direction employeurs d'Actiris donne des résultats très significatifs. Nous allons continuer dans cette voie, notamment en renforçant encore le dispositif de nos conventions avec les employeurs.

Nos efforts en langue, également, seront maintenus, et dans quelques jours nous mettrons en ligne la plate-forme d'apprentissage en ligne qui doit compléter et dépasser le dispositif des chèques-langues.

2014 devrait également être l'année d'avancées décisives dans le domaine du dossier unique du chercheur d'emploi.

Par ailleurs, la réussite de la dynamique des alliances Emploi-Environnement justifie la poursuite active de celles-ci dans les mois à venir pour favoriser la création d'emploi et la transition écologique de l'économie de la Région.

Dans le domaine de la formation, nous irons vers la mise en place du premier pôle de compétitivité consacré aux métiers industriels et techniques.

C'est un premier pas majeur qui devrait être suivi par d'autres, et en premier lieu dans les métiers des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, je ne peux pas négliger un aspect très pratique mais ô combien fondamental.

Notre investissement sur le cœur de métier d'Actiris a été considérable, mais il est nécessaire de répondre à la situation matérielle de l'office. Celui-ci a impérieusement besoin de nouveaux locaux, et les décisions à ce propos seront prises rapidement.

C'est un grand chantier mais un chantier nécessaire. Il l'est d'autant plus que le Gouvernement en a profité pour marquer sa volonté de regrouper au sein d'un même toit les services d'Actiris, de Bruxelles-Formation et du VDAB.

Voilà pourquoi c'est fondamental !

Nous profiterons également de cette opération pour moderniser un outil informatique qui n'est plus adapté aux nécessités modernes.

Ce souci de rationalisation de nos structures et infrastructures amènera le Gouvernement à également mettre en place un pôle « Conseil » sous la forme d'une Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat dont les locaux sont en cours d'identification.

Un budget de 15 millions € a été dégagé pour réaliser l'opération, qui permettra de regrouper dans un premier temps l'ABE, INNOVIRIS, RIB et la future Agence du Commerce.

Les entrepreneurs, les porteurs de projet et les indépendants pourront y trouver là toute la gamme des conseils prodigués au monde économique bruxellois.

* *
*

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous dire à quel point la Région bruxelloise a été active en ce qui concerne le « Pacte de compétitivité ».

En effet, dans le cadre du plan de relance, les Gouvernements fédéral et régionaux avaient convenu, mi-juin 2013, de conclure un Pacte en faveur de la compétitivité et de l'emploi.

C'est le Gouvernement Bruxellois qui le premier, dès le 18 juillet dernier, a adopté une note qu'il a adressée au Premier Ministre. Cette réactivité du Gouvernement bruxellois est bien la marque de ce que ces enjeux pour l'emploi, l'économie, la relance, sont au centre de notre travail quotidien, et dont les priorités du Sommet social extraordinaire sont le cœur même.

* *
*

Mesdames, Messieurs les Députés,

Les politiques de collecte et de traitement des déchets ainsi que celle de la propreté publique sont une des priorités fondamentales de ce Gouvernement.

En effet, toutes nos initiatives en matière de développement régional, de l'aménagement du territoire, du renforcement de l'attractivité économique de la Région en passant par l'image internationale de Bruxelles, seront mises en difficultés si le niveau de propreté ne s'améliore pas de façon significative.

Ces enjeux de propreté publique et de gestion des déchets doivent aussi être mis à profit pour créer des filières économiques et de l'emploi bruxellois difficilement délocalisables.

Avec l'ensemble du Gouvernement, je veux mettre en avant les résultats majeurs engrangés en cette année 2013 :

- une amélioration significative de la qualité du tri
- le prochain démarrage des travaux d'aménagement du Pôle de réemploi des encombrants géré par l'Agence Bruxelles-Propreté
- l'instauration d'une obligation de contrat d'enlèvement des déchets et de tri pour les professionnels (entreprises, commerces...)
- le début de 2 projets pilotes de collectes des déchets organiques alimentaires depuis le 1^{er} septembre

De nombreux projets ont fait l'objet d'une décision lors du séminaire gouvernemental de Liège grâce à l'adoption du Programme d'Actions pour la Collecte et le Tri des

déchets – le PACT – afin d'en renforcer la dynamique ou de créer des impulsions nouvelles.

Dans les prochains mois, afin d'améliorer tant la propreté réelle que le sentiment de propreté dans notre Région, les collectes en conteneurs seront développées, afin de réduire la présence des sacs en rue.

Des projets-pilotes ont déjà été lancés avec succès et d'autres suivront. Les contacts sont pris depuis quelques semaines avec les communes en ce sens.

A terme, il s'agira plus spécifiquement d'imposer les conteneurs dans l'habitation verticale et les immeubles de bureaux, de conscientiser les constructeurs et promoteurs de grands projets immobiliers à la collecte des déchets (« clause déchets ») et de renforcer l'offre en conteneurs pour les clients et les quartiers commerciaux.

En outre, 1.500 corbeilles publiques supplémentaires seront installées, afin de densifier le mobilier existant et ce, tant sur les voiries régionales que sur les voiries communales pour les communes qui le souhaitent. L'Agence Bruxelles-Propreté finance l'achat et l'installation des corbeilles pour les communes dans un double but de propreté publique et de collaboration avec celles-ci.

En effet, la propreté publique ne connaît pas de frontière administrative et ce Gouvernement veut se concentrer sur les résultats !

* *
*

Mesdames, Messieurs les Députés,

Toutes ces politiques que le Gouvernement mène, nous le faisons dans un **cadre budgétaire fortement assaini**.

Dans quelques semaines, le Gouvernement bruxellois présentera à cette assemblée un budget 2014 avec un surplus de 6 millions d'euros. Il s'agit ici d'une première, j'oserais même dire d'un fait unique dans ce pays fédéré, qui témoigne du volontarisme et de l'ambition de ce Gouvernement.

Volontarisme, car il ne faut pas oublier notre position de départ et le contexte dans lequel nous avons dû travailler. Permettez-moi de vous rappeler qu'en 2009, le déficit sur notre budget s'élevait à un peu moins de 350 millions d'euros.

En une période de 5 ans, ce déficit a été complètement résorbé, alors que nous sommes confrontés à une crise économique mondiale sans précédent. Pour 2013, nous évaluons le déficit à 132 millions d'euros. En un an, nous transformerons ce déficit en un surplus de 6 millions d'euros, ce qui représente une différence considérable de 138 millions d'euros. En outre, nous assumons notre responsabilité en consentant un effort supplémentaire de 17,7 millions d'euros dans le cadre de l'assainissement global qui s'impose à ce pays.

Ce volontarisme s'exprime également dans la façon dont ce résultat est atteint. Le Gouvernement n'a pas résorbé son déficit en effectuant des assainissements aveugles ou en augmentant les charges imposées à nos citoyens et entreprises. Non, nous atteignons ce surplus sans introduire de nouveaux impôts et sans augmenter ceux qui existent. Au contraire, le Gouvernement a même décidé de supprimer une taxe. A partir de l'année prochaine, le partenaire survivant ne devra plus payer des droits de succession sur le logement familial.

Ambition, parce que le Gouvernement ne se focalise pas que sur le résultat budgétaire en soi, mais il veut aussi que son budget contribue à répondre aux défis auxquels notre Région est confrontée. Des défis au niveau de la mobilité, du logement et de la propreté. Ce Gouvernement ne se dérobe pas à sa responsabilité et le budget qu'il a élaboré, lui permet d'investir dans le futur de cette Région.

Enfin, je voudrais vous rappeler que notre notation AA a été confirmée par l'agence S&P. Celle-ci souligne explicitement la gestion financière particulièrement positive menée par la Région bruxelloise. Cette situation ne peut que s'améliorer grâce à la mise en place de l'Agence de la Dette, l'adhésion du Fonds de Logement à notre gestion centrale de trésorerie et le contrat de caissier amélioré pour les 5 ans à venir.

Par ailleurs, en mai dernier, j'ai annoncé que le Gouvernement convoquerait l'expertise d'une task-force appelée à faire l'analyse des opportunités et défis que représentent les politiques fiscales de notre Région et de ses communes.

Des experts académiques fiscalistes et économistes réputés ont ainsi été désignés avant l'été par le Gouvernement, avec un mandat ambitieux. Il portera sur les leviers fiscaux et leurs impacts économiques pour la Région, intégrant les nouvelles compétences fiscales dont est porteuse la sixième réforme mais aussi les responsabilités qui les accompagnent : en matière d'emploi, de logement ou de justice fiscale.

Le rapport de cette task-force sera rendu sous peu à notre Gouvernement et communiqué à votre assemblée

* *
*

Mesdames, Messieurs les Députés,

Dans les prochains mois, non seulement nous accueillerons une série de nouvelles compétences qui viendront renforcer nos politiques et le pouvoir régional mais nous fêterons également les 25 ans de notre Région.

La 6^{ème} réforme de l'Etat est une énorme opportunité pour la Région bruxelloise. Et je ne parle pas seulement de notre juste financement que nous avons obtenu, de la régionalisation du tourisme ou encore des nouvelles compétences en matière d'emploi, de formation ou de logement.

Permettez-moi cependant de vous dire à cet égard que le Gouvernement met tout en œuvre pour que d'ici la fin de cette année 2013, Bruxelles dispose de sa vision propre de l'accueil de l'ensemble des nouvelles compétences qui lui seront transférées.

Mais la 6^{ème} réforme de l'Etat est aussi – et surtout – une énorme opportunité parce qu'en faisant basculer le centre de gravité vers les Régions, elle nous impose – salutairement oserais-je dire – un nouveau fédéralisme de coopération.

Un fédéralisme de maturité.

C'est dans le cadre de cette réforme que l'on verra réellement ceux qui veulent encore jouer le jeu de la Belgique.

Pour Bruxelles, l'équation est simple : Région à part entière, nous défendons notre particularité de capitale de ce pays, capitale bilingue et cosmopolite.

Reconnue comme telle, c'est avec l'ensemble des entités de ce pays que nous voulons collaborer.

Notre responsabilité d'hommes et de femmes politiques, c'est d'offrir le mieux vivre possible à nos concitoyens.

Cela transcende de très loin de quelconques appartenances communautaires ou linguistiques.

D'ailleurs, nul ne peut nier que se développe de plus en plus l'affirmation d'une identité bruxelloise qui transcende justement les appartenances dont je viens de parler.

Et je le dis, c'est une bonne chose.

Car je l'ai déjà dit ici devant vous, l'identité bruxelloise est ouverte sur le monde, sur l'Europe et évidemment sur la Belgique. Elle fait de la force du vivre ensemble.

Elle refuse la rupture ou la repli.

Plus que jamais Bruxelles est une ville Région où toutes celles et tous ceux qui y vivent partagent le même amour pour leur ville.

Bien évidemment, il nous reste énormément de boulot mais je sais que les Bruxellois sauront relever le défi !

Je vous remercie pour votre attention

Rudi Vervoort